

**LA PERSPECTIVE DE
MANUFACTURIERS ET EXPORTATEURS DU QUÉBEC
SUR**

La planification de l'immigration au Québec pour la période 2024-2027
Du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration

Mémoire déposé par
Manufacturiers et Exportateurs du Québec

11 août 2023

OBJET DU MÉMOIRE

Manufacturiers et Exportateurs du Québec (MEQ) est une association d'affaires dont la mission est d'assurer la croissance du secteur manufacturier. Elle s'assure de soutenir les manufacturiers dans leurs enjeux de main-d'œuvre, d'innovation et d'exportation, en plus de représenter ses membres auprès des gouvernements provincial et fédéral afin de favoriser un environnement d'affaires qui puisse leur permettre d'être concurrentiels à l'échelle locale et internationale. MEQ représente 1 100 entreprises aux quatre coins du Québec, dans tous les secteurs d'activités.

Le 25 mai dernier, M^{me} Christine Fréchette, ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration a déposé le document de consultations intitulé *La planification de l'immigration au Québec pour la période 2024-2027*. Le document était accompagné de deux projets de règlements complémentaires.

Avec près de 23 000 postes vacants dans le secteur manufacturier, les enjeux de main-d'œuvre sont importants et l'immigration est une des solutions qui s'offrent aux entreprises pour combler leurs besoins et continuer de faire croître l'économie québécoise. Depuis le dépôt du document, MEQ a consulté ses membres pour bien saisir les effets des orientations proposées sur leurs besoins.

Le présent document vise à présenter les commentaires de MEQ sur les orientations gouvernementales en matière d'immigration ainsi que ses propositions pour améliorer le système.

1. LE SECTEUR MANUFACTURIER QUÉBÉCOIS ET SES DÉFIS DE MAIN-D'ŒUVRE

Le secteur manufacturier est l'un des piliers économiques du Québec. Il emploie plus de 502 300 personnes, représente 12,6 % du PIB ainsi que 86,8 % des exportations. Il a généré des ventes globales de près de 213,2 milliards de dollars en 2022.

Le secteur manufacturier est stratégique pour l'économie et pour les finances publiques du Québec, principalement dans un contexte d'incertitude économique. En effet, les entreprises manufacturières ont un rôle majeur à jouer afin d'assurer le développement économique régional, mais elles sont également un moteur de l'économie au niveau national.

Alors que les manufacturiers sont fortement exposés à la concurrence internationale et qu'ils sont présents dans différents marchés, ils se doivent d'être très compétitifs. Cette compétitivité passe notamment par une augmentation de leur productivité et par un accès à la main-d'œuvre en nombre suffisant et en qualité, tant au niveau des compétences que des connaissances.

La pénurie de main-d'œuvre frappe de plein fouet les manufacturiers. Le nombre d'emplois vacants dans la fabrication au Québec était de 22 695 au premier trimestre de 2023, et ce, dans l'ensemble des régions du Québec.

Par ailleurs, selon un sondage récent de MEQ, 98 % des entreprises sondées affirment avoir des postes vacants¹. Pas moins de 7 G\$ ont été laissés sur la table au Québec dans la dernière année en raison de la pénurie de main-d'œuvre qui persiste dans le secteur manufacturier². De ce nombre, 4 G\$ représentent des pertes entraînées par des contrats refusés et des retards accumulés et 3 G\$ constituent des pertes résultant d'investissements retardés ou annulés.

Selon ce même sondage, près d'une entreprise manufacturière sur trois (30 %) a pensé à déménager une partie de ses activités à l'étranger ou à donner davantage de contrats à l'étranger. La majorité d'entre elles ressent les conséquences de la pénurie de main-d'œuvre en constatant des retards de livraison (82 %), une augmentation des coûts (73 %) et une insatisfaction des clients (62 %)³.

¹ MEQ. (16 novembre 2022). Résultats du sondage sur les impacts et les solutions de la pénurie de main-d'œuvre dans le secteur manufacturier : <https://meq.ca/2022/11/16/penurie-de-main-doeuvre-dans-le-manufacturier-7g-laiesses-sur-la-table-dans-la-derniere-annee/>

² *Idem.*

³ *Idem.*

2. OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Selon Emploi-Québec⁴, pendant la période 2022 à 2031, près de 1,6 million d'emplois sont à pourvoir au Québec. Les projections indiquent que 24% des postes devraient être comblés par l'immigration, qui constitue le deuxième bassin de main-d'œuvre potentielle en importance après les jeunes (50%), mais avant l'augmentation de la productivité des 15-64 ans (16%), du travail des 65 ans et plus (8%) et des chômeurs (2%).

Dans le contexte où le taux d'activité des 15-64 ans stagnera, les prochaines années demeureront difficiles pour le marché de l'emploi. Pour MEQ, il est primordial que le gouvernement agisse afin d'accroître tous les bassins de travailleurs disponibles dans toutes les régions du Québec. Il est aussi clair que l'implantation de nouvelles technologies ainsi que le virage vers l'industrie 4.0 sont essentiels pour faire face aux défis de main-d'œuvre.

Toutefois, il n'en demeure pas moins que l'immigration est l'un des leviers indispensables que nous devons mieux utiliser pour permettre aux entreprises d'avoir la main-d'œuvre qualifiée nécessaire.

Nous croyons qu'il est important d'augmenter le nombre d'immigrants permanents qui s'installent annuellement au Québec, et ce, dans toutes les régions. Le calcul des seuils d'immigration doit s'adapter aux besoins et aux réalités du terrain et des régions du Québec : oui, en termes de besoins de main-d'œuvre, mais aussi en termes d'intégration et de francisation.

Soulignons aussi que la contribution de l'immigration à la main-d'œuvre s'étend au-delà de la question de l'immigration permanente et de la discussion sur les seuils, la présence de travailleurs étrangers temporaires dans le secteur manufacturier étant importante. Il faut donc aussi considérer ces travailleurs dans les discussions en cours.

3. COMMENTAIRES SUR LES ORIENTATIONS

Dans son document, le gouvernement présente 12 orientations. Les commentaires de MEQ sont donc structurés en fonction de ces orientations.

1. Niveaux d'immigration – Orientation 12

- Entre les deux scénarios proposés par le gouvernement, **MEQ recommande de retenir le scénario 1** soit d'augmenter graduellement les cibles totales pour atteindre 60 000 admissions en 2027 et d'admettre en continu les personnes qui déposent une demande de résidence permanente à la suite de l'obtention d'un CSQ du PEQ, volet « Diplômés du Québec ».

⁴ Information sur le marché du travail : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/publications-adm/rapport/RA-diagnostic_professions_resume.pdf

Il est clair que la pandémie a eu un impact important sur l'immigration. Nous saluons la décision du gouvernement de procéder à un rattrapage de 18 000 CSQ afin de combler la différence entre le nombre prévu d'immigrants en 2020 et le nombre réel qui a été admis.

Cependant, les défis de main-d'œuvre ne feront qu'augmenter dans les prochaines années.

Pour MEQ, il est essentiel de répondre à ces défis afin de permettre aux entreprises de pourvoir des postes toujours disponibles. Nous croyons que, pour les 3 prochaines années, les seuils d'immigration devraient être de 90 000 personnes pour atténuer les impacts de la pénurie de main-d'œuvre. Il faut prendre en considération dans ce calcul que ce n'est pas uniquement des travailleurs qui entrent par cette voie, mais aussi des enfants par exemple.

Cependant, la proposition du gouvernement d'accroître progressivement les seuils d'immigration permanente à 60 000, tout en excluant la catégorie « Diplômés du Québec » du PEQ du calcul, constitue un pas important dans la bonne direction. MEQ souligne le caractère novateur et pertinent d'exclure des cibles les CSQ provenant du PEQ, étant donné qu'il s'agit d'individus déjà établis et déjà intégrés à la société québécoise.

Nous considérons donc qu'entre les deux scénarios soumis, le scénario 1 devrait être retenu. Il faut s'assurer que cela soit suffisant afin de pourvoir les postes vacants du secteur manufacturier, qui étaient de près de 23 000 au début 2023. Toutefois, nous soutenons que les deux catégories du PEQ devraient être exclues des cibles de CSQ, et pas uniquement la catégorie des « Diplômés du Québec ».

2. Besoins du marché du travail – Orientation 7

- MEQ considère que l'immigration doit contribuer à répondre plus adéquatement aux besoins du marché du travail, mais que **les métiers manufacturiers les plus demandés doivent être inclus dans les secteurs prioritaires.**

Comme mentionné en introduction, le secteur manufacturier québécois emploie plus de 502 300 personnes et représente 12,6 % du PIB ainsi que 86,8 % des exportations. Il a généré des ventes globales de près de 213,2 milliards de dollars en 2022. Son importance pour l'économie québécoise est donc indéniable. Les manufacturiers ont le potentiel de contribuer davantage au PIB québécois, de générer plus de richesse et de faire bouger l'aiguille pour atteindre les priorités économiques du gouvernement du Québec. Pour cela, il faut leur donner les outils nécessaires pour augmenter leur productivité tout en accroissant le bassin de travailleurs dans le but de pallier la pénurie de main-d'œuvre à laquelle ils sont confrontés.

La pénurie de main-d'œuvre est l'enjeu principal des membres de MEQ. Non seulement celle-ci crée des postes vacants, mais elle empêche des entreprises de prendre des contrats ou de croître. Il est donc primordial que l'immigration puisse contribuer à répondre aux besoins.

Actuellement, le secteur manufacturier ne fait pas partie des priorités du Plan d'action sur la main-d'œuvre, malgré qu'il soit au cœur des priorités d'Investissement Québec. Il faut plus de cohérence gouvernementale. Nous croyons que les 15 métiers manufacturiers les plus demandés doivent faire partie des secteurs prioritaires. Ces métiers devraient être reconnus pour la requalification comme cela se fait déjà pour des métiers de secteurs prioritaires du gouvernement, mais aussi dans les efforts de recrutement international.

En augmentant le nombre d'immigrants permanents et en assouplissant les règles du PEQ pour le volet « Diplômés du Québec », le gouvernement fait un pas dans la bonne direction pour assurer une meilleure réponse aux besoins du marché du travail.

- Cependant, pour avoir un impact encore plus significatif sur les postes vacants, **d'autres modifications devraient être apportées au PEQ.**

Nous recommandons de revoir le nombre d'heures exigées pour qu'une formation soit reconnue par le PEQ, volet « Diplômés du Québec ». Les 1800 heures de formation exigées actuellement limitent le nombre de programmes admissibles, dans des métiers en demande. Par exemple, le métier de technologues et techniciens/techniciennes en génie électronique et électrique est en déficit dans 16 régions et a d'excellentes perspectives d'emploi actuellement, mais des programmes de formation (diverses AEC) comptent moins de 1800 heures de formation. D'autres exemples : l'AEC en automatisation et instrumentation industrielles du Cégep de Lévis exige 660 heures de formation, et l'AEC en instrumentation, automatisation et robotique du Cégep Limoilou requiert 1755 heures de formation.

La situation est similaire pour de nombreux autres métiers manufacturiers en demande, comme les métiers de technologues et techniciens/techniciennes en génie mécanique, de technologues et techniciens/techniciennes en génie industriel et en génie de fabrication, de soudeurs/soudeuses et opérateurs/opératrices de machines à souder et à braser, de tôliers/tôlières, de machinistes et vérificateurs/vérificatrices d'usinage et d'outillage ou encore d'opérateurs/opératrices de machines et de procédés industriels dans la transformation des aliments et des boissons pour lesquels il existe de nombreuses AEC, AEP ou DEP requérant moins de 1800 heures de formation. Cette liste n'est pas exhaustive.

Pour ce qui est du volet « Travailleurs temporaires » du PEQ, nous considérons qu'il serait aussi opportun d'assouplir certains paramètres. Les travailleurs étrangers temporaires sont principalement établis en région, ils sont déjà intégrés au sein de leur communauté et, surtout, ils permettent d'assurer le maintien d'opérations manufacturières partout à travers le Québec. Favoriser leur passage vers l'immigration permanente faciliterait grandement leur rétention dans des postes clés pour plusieurs entreprises. Ainsi, ce volet devrait, tout comme le volet des « Diplômés du Québec », ne plus avoir d'exigence d'être

en emploi au moment de la demande et l'expérience de travail exigée devrait être réduite à 1 an.

Bien que la main-d'œuvre éduquée soit importante, voire essentielle à de nombreux secteurs de notre économie, il ne faut toutefois pas omettre le caractère également essentiel des travailleurs non spécialisés qui permettent de soutenir les chaînes de valeurs névralgiques de nombreuses entreprises. Dans l'optique où le Québec désire favoriser une immigration francophone, nous sommes d'avis que le PEQ devrait être accessible non seulement aux candidats qui occupent des postes de niveaux O, A ou B, mais également aux candidats francophones qui occupent des postes de niveau C et D.

- Il faut aussi **revoir le processus d'Études d'impact sur le marché du travail (EIMT)** pour les travailleurs étrangers temporaires.

Les travailleurs étrangers temporaires permettent à beaucoup de manufacturiers de faire face à la pénurie de main-d'œuvre. Leur nombre a d'ailleurs presque doublé depuis 2016 pour atteindre plus de 200 000 à travers le Québec.

Pour faciliter leur arrivée au Québec, nous considérons qu'il faut éliminer la condition d'avoir sélectionné les candidats au préalable pour déposer une demande d'EIMT. Dans le reste du Canada, un employeur peut commencer la procédure d'EIMT sans avoir ciblé un candidat. Il s'agit alors d'une demande d'EIMT ouverte, sans nom de travailleur qui y est associé, donc dénominalisée. Le recrutement à l'étranger peut procéder en parallèle de la demande. Une fois la demande d'EIMT ouverte obtenue, l'employeur valide le nom des candidats sélectionnés, accélérant ainsi les processus.

Il devient donc possible de procéder au recrutement à l'étranger tout en faisant la demande en parallèle, ce qui raccourcit les délais de 3 à 4 mois.

3. Importance de l'immigration économique – Orientation 4

L'immigration économique représentait 66% de l'ensemble de l'immigration en 2022 alors qu'elle en représentait 70% en 2011⁵. Si l'on veut pourvoir les postes vacants anticipés d'ici 2031, il faut s'assurer que l'immigration économique puisse prendre une place prépondérante dans l'immigration. L'important est surtout de s'assurer que l'immigration économique est bien enlignée avec le marché du travail.

MEQ souhaite notamment que le nouveau Programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ) reflète les besoins de main-d'œuvre en planifiant en amont et en nombre suffisant le nombre de CSP émis pour l'ensemble des volets.

4. Rehaussement de la part de l'immigration francophone – Orientation 1

⁵ La planification de l'immigration au Québec pour la période 2024-2027 – Cahier de consultation, p. 18.
Lien url : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/immigration/publications-adm/plan-immigration/BRO_Consultation_PlanificationImmigration.pdf

- MEQ est **favorable** à ce que l'on augmente la proportion de personnes adultes déclarant connaître le français à l'admission et que l'on tende vers une plus grande immigration économique francophone, mais cela **doit se faire en équilibre avec le marché du travail et avec le soutien nécessaire en francisation**.

Le document de consultation du gouvernement nous met de l'avant des statistiques intéressantes quant à l'utilisation du français au travail par les gens issus de l'immigration:

« Le seul indicateur du recensement qui permet de mesurer l'usage public d'une langue est la langue utilisée le plus souvent au travail au Québec. Dans l'ensemble de la population, la proportion de personnes déclarant utiliser le français le plus souvent a continué de diminuer en 2021 pour s'établir à 79,7 %, tandis que celle de l'anglais a grimpé à 13,9 %. Parmi les travailleuses et travailleurs issus de l'immigration permanente, ils étaient plus nombreux (de 55,7 % en 2016 à 61,4 % en 2021) à utiliser le plus souvent le français seul au travail. Dans toutes les régions métropolitaines de recensement (RMR) du Québec, la tendance à la hausse du français comme langue utilisée le plus souvent par les travailleuses et les travailleurs issus de l'immigration a aussi été constatée, dont dans la RMR de Montréal (de 52,6 % à 58,6 %). Enfin, au sein de l'immigration récente, les travailleuses et travailleurs arrivés entre 2011 et 2021 (61,5 %) et entre 2001 et 2010 (64,4 %) avaient tendance à utiliser le plus souvent le français seul au travail dans une plus grande proportion en 2021 que les personnes arrivées avant 1980 (51,7 %) ou entre 1980 et 1990 (59,2 %). »⁶

Ces données sont encourageantes, mais nous croyons que nous devons continuer d'être vigilants sur le français. Favoriser l'arrivée de personnes qui connaissent le français via l'immigration permanente est nécessaire, mais il faut s'assurer que certaines balises ne deviennent pas contreproductives, tant pour les objectifs en matière de langue française que pour les besoins du marché du travail. Il faut trouver le bon point d'équilibre.

Nous sommes conscients que le gouvernement souhaite imposer de nouvelles exigences de connaissance du français à l'entrée pour l'immigration permanente, tel qu'explicité dans le document et dans son projet de règlement intitulé *Règlement modifiant le Règlement sur l'immigration au Québec*. À cet effet, nous soutenons que :

- Les exigences prévues dans le nouveau Programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ) seraient contreproductives. Nous suggérons de prévoir uniquement une connaissance du français à l'oral de niveau 5 selon l'Échelle québécoise des niveaux de compétences.
- L'exigence pour les époux ou conjoints de faits des personnes qui appliquent dans le PSTQ d'avoir une connaissance du français à l'oral de niveau 4 ou plus est pour nous un frein potentiellement important au recrutement de travailleurs. Elle devrait être enlevée.
- Il est impératif pour MEQ que toute nouvelle imposition d'exigences de français pour l'immigration économique s'accompagne d'un meilleur accompagnement en

⁶ La planification de l'immigration au Québec pour la période 2024-2027 – Cahier de consultation, p. 14.

Lien url : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/immigration/publications-adm/plan-immigration/BRO_Consultation_PlanificationImmigration.pdf

francisation, notamment en amont de l'arrivée au Québec, et ce, tant pour les requérants principaux que pour leurs conjoints/conjointes.

5. Mise en œuvre de francisation Québec et accroissement de la connaissance du français chez les personnes immigrantes - Orientation 2

- Les membres de MEQ sont déjà fortement engagés dans la francisation en milieu de travail. MEQ considère que c'est sur ça qu'il faut miser en premier lieu, tout en rendant réellement accessible la francisation avant l'arrivée au Québec.

Le gouvernement du Québec démontre, par ses propres actions, qu'il est possible de franciser les personnes immigrantes qui ne parlent pas français dès leur arrivée. En effet, le gouvernement a bonifié les sommes prévues à la francisation en juillet 2019. Cependant, le gouvernement du Québec doit en faire plus. Les besoins sur le terrain se font encore sentir de façon importante, malgré les investissements supplémentaires.

Les employeurs éprouvent encore cependant plusieurs difficultés dans les efforts déployés. À ce sujet, nous souhaitons sensibiliser le gouvernement à l'effet que la francisation des personnes immigrantes avant leur arrivée au Québec est une condition importante du succès de leur francisation au Québec et, à terme, du succès de leur intégration professionnelle au Québec.

En ce sens, nous recommandons :

- De mettre en place des projets-pilotes de francisation en amont lors du recrutement de la main-d'œuvre (ex. : lors des Journées Québec)
- D'élargir l'accessibilité à la francisation avant l'arrivée au Québec pour couvrir les coûts déboursés par les entreprises ou les travailleurs;
- De permettre aux époux ou conjoints de fait des travailleurs d'avoir aussi accès à de la francisation en amont.

Enfin, nous constatons que la demande pour les cours de francisation au Québec est grande et que cela peut occasionner des délais et de l'attente pour les personnes immigrantes. MEQ souhaite des mesures nécessaires pour augmenter le nombre de professeurs en francisation et pour diminuer les listes d'attentes, et les appuierait.

La consultation des membres de MEQ a démontré l'engagement réel des employeurs envers la francisation de leurs employés, particulièrement en région. Des efforts considérables de francisation en milieu de travail sont déjà déployés, à la fois à l'arrivée et en suivi continu.

Nous continuerons à être des partenaires proactifs en cette matière.

6. Sélection québécoise – Orientation 3

L'immigration est l'une des solutions à la pénurie de main-d'œuvre. Nous considérons qu'il est primordial de maximiser l'apport de chaque bassin de travailleurs disponibles. Il faut donc s'assurer que les règles qui l'encadrent favorisent une contribution optimale des travailleurs du secteur manufacturier. MEQ considère que la sélection québécoise de l'immigration économique se doit de refléter, le plus efficacement possible, les besoins de main-d'œuvre au Québec.

Ainsi, nous considérons que d'élargir les critères d'admissibilité, tel que proposé ci-haut, permettrait d'atteindre en partie cet objectif. Ensuite, et comme mentionné au préalable, nous souhaitons vivement que les invitations prévues dans le cadre des quatre volets du PSTQ soient non seulement en nombre suffisant, mais qu'elles soient complémentaires avec le PEQ.

Enfin, MEQ encourage le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral à discuter pour les autres volets afin de trouver des solutions qui permettraient de pallier la pénurie de main-d'œuvre.

7. Coordination des services d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes – Orientation 10

- **MEQ appuie l'orientation du gouvernement, mais considère qu'il y a encore des défis importants notamment en matière de logement.**

Il est nécessaire que le Québec puisse avoir les ressources nécessaires pour intégrer, franciser et loger les immigrants qu'il reçoit. Les services publics doivent être adaptés au flot de personnes qui entrent au Québec annuellement. Cependant, quand on parle des seuils d'immigration, on ne parle pas des travailleurs étrangers temporaires. Pourtant, leur nombre est passé de 102 150 en 2016 à 201 780 en 2022 (pour les catégories PTET, PMI et PÉÉ).

Selon un sondage effectué auprès de nos membres, 65% des répondants ont affirmé que les capacités d'intégration locales sont un défi important pour les manufacturiers afin de favoriser l'embauche et la rétention des personnes immigrantes au sein de leur entreprise.

Nous demandons une plus grande transparence du gouvernement sur la façon dont il évalue la capacité d'accueil. Cela permettrait de développer plus efficacement les services publics inhérents à l'accueil de nouveaux immigrants.

La question du logement est un frein particulièrement important à l'accueil de travailleurs pour les membres de MEQ. Il faudrait s'attaquer à cette question, notamment en planchant sur les solutions suivantes :

- Mieux planifier l'offre de logements partout au Québec, incluant les régions éloignées;
- Clarifier les règles liées aux prélèvements des frais liés au logement lorsque ces frais sont assumés par les employeurs et les ajuster à la réalité du marché immobilier actuel;

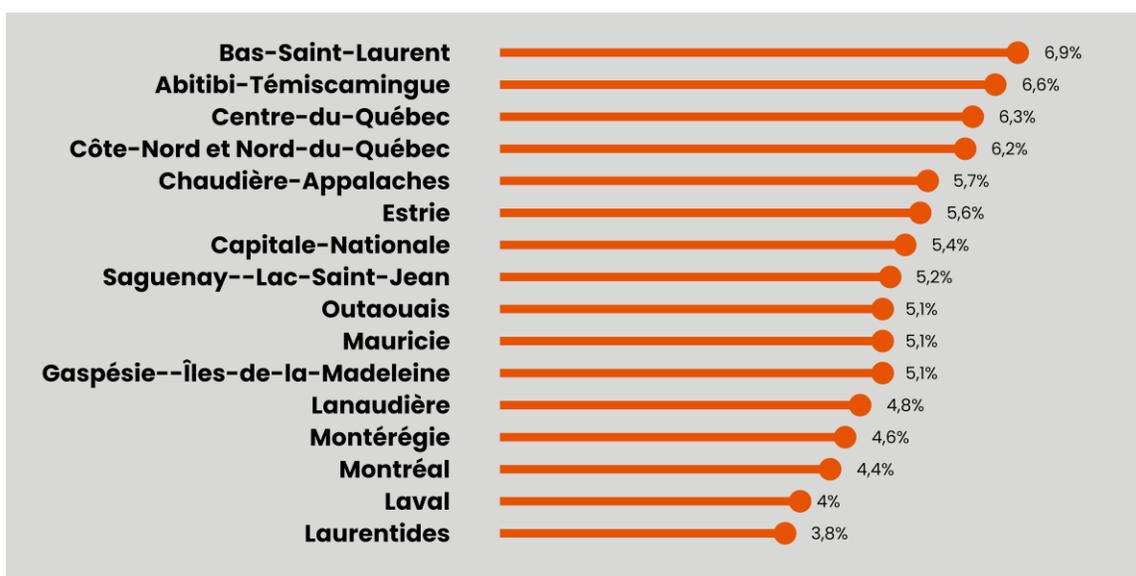
- Permettre qu'un employeur se porte garant du loyer de travailleurs temporaires ou immigrants permanents.

8. Régionalisation de l'immigration – Orientation 9

- MEQ appuie la volonté de régionalisation de l'immigration, mais considère que **des incitatifs plus importants doivent être déployés** pour y arriver.

Les efforts faits au cours des dernières années ont permis d'améliorer le portrait de l'immigration en région. Selon les données du gouvernement, de 2016 à 2021, la proportion de personnes immigrantes domiciliées à l'extérieur du territoire de la RMR de Montréal a augmenté de plus d'un point de pourcentage (+ 32 660 personnes). La proportion de personnes immigrantes non permanentes domiciliées à l'extérieur de la RMR de Montréal a, pour sa part, augmenté de 3,7 points de pourcentage (+ 28 885 personnes)⁷

Au 1^{er} trimestre de 2023, le taux de postes vacants moyen dans le secteur de la fabrication était de 5%. Ceci dit, c'est à l'extérieur de la région métropolitaine de Montréal que ce taux est plus élevé :



Les efforts de régionalisation doivent donc être intensifiés si nous souhaitons améliorer la situation. À ce titre, le gouvernement du Québec a déjà mis en place des incitatifs qui nous semblent porteurs, à savoir :

⁷ La planification de l'immigration au Québec pour la période 2024-2027 – Cahier de consultation, p. 26.
Lien url : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/immigration/publications-adm/plan-immigration/BRO_Consultation_PlanificationImmigration.pdf

- La réduction des frais de scolarité pour les étudiants francophones hors Québec qui viennent étudier dans une université québécoise ;
- La réduction des frais de scolarité pour les étudiants internationaux qui s'inscrivent dans des secteurs ciblés au sein d'une université québécoise en région. À terme, le gouvernement vise à attirer 1 200 étudiants avec ce programme.

Nous souhaitons que le gouvernement du Québec mette en place de nouvelles mesures ciblées qui permettront de mieux répondre aux enjeux de main-d'œuvre en région.

- MEQ propose de **mettre en place un incitatif financier pour les immigrants arrivés depuis moins de cinq ans afin de favoriser une meilleure régionalisation de l'immigration**. S'inspirant du crédit d'impôt qui existe pour les nouveaux diplômés qui s'installent dans les régions ressources, MEQ propose ainsi de verser un appui financier, complémentaire aux initiatives existantes, qui pourrait atteindre jusqu'à 3 000\$ par an, à concurrence d'un maximum cumulable de 10 000 \$ par travailleur, afin d'inciter les personnes récemment arrivées à s'installer en région.

9. Immigration jeune – Orientation 5

Pour MEQ, l'essentiel est surtout de s'assurer que l'immigration réponde aux besoins de main-d'œuvre. Ainsi, l'arrivée ainsi que le succès de l'intégration économique et linguistique doivent figurer au cœur des actions du gouvernement.

Rappelons que de 2016 à 2020, plus du quart des personnes immigrantes admises était constitué d'enfants ou de personnes à charge. Bon an mal an, les personnes de moins de 35 ans représentent plus de 60 % des personnes immigrantes admises à destination du Québec. Les personnes admises dans les programmes des travailleurs qualifiés contribuent en grande partie à ce phénomène, car environ les deux tiers de celles-ci ont moins de 35 ans⁸.

10. Inventaires et délais d'obtention de la résidence permanente – Orientation 6

- Nous sommes d'accord avec l'orientation du gouvernement qui vise à avoir un délai total de **maximum 12 mois pour les processus de sélection et de résidence permanente** pour les travailleurs qualifiés, mais il faut maintenir les efforts pour diminuer ces délais en dessous de 12 mois.

Le délai total de 12 mois pour la sélection et la résidence permanente serait une avancée importante pour pourvoir les postes vacants, mais nécessitera des efforts à la fois du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada.

⁸ La planification de l'immigration au Québec pour la période 2024-2027 – Cahier de consultation, p. 46-47. Lien url : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/immigration/publications-adm/plan-immigration/BRO_Consultation_PlanificationImmigration.pdf

Au Québec, le délai de traitement cible pour les personnes qui font une demande de sélection permanente dans le Programme de l'expérience québécoise (PEQ) ou dans le Programme régulier des travailleurs qualifiés (PRTQ) est actuellement d'un maximum de six mois, dans 90 % des cas. Selon le MIFI, cette cible est maintenant atteinte. Le gouvernement doit s'assurer de maintenir en place les ressources nécessaires pour faire le traitement des dossiers pour qu'on ne puisse plus dépasser 6 mois et, idéalement, s'améliorer encore plus.

En date du 2 août 2023, les délais de traitement pour la résidence permanente dans la catégorie des travailleurs qualifiés au Québec sont de 17 mois⁹. MEQ recommande vivement que le gouvernement du Québec poursuive ses efforts, avec le gouvernement fédéral, pour accélérer ces délais et rattraper la moyenne canadienne sous cet aspect.

Au fédéral, les délais de traitement pour les candidats de l'immigration économique issus des provinces étaient de 5 mois, avec entrée express, et de 17 mois, sans entrée express¹⁰. Il est donc important que ces délais soient réduits pour que la cible de 12 mois totale soit atteinte.

11. Reconnaissance des compétences - Orientation 8

MEQ appuie les mesures mises de l'avant dans le Plan d'action interministériel concerté en reconnaissance des compétences et qui constituent l'assise de cette orientation. Cependant, celles-ci visent les métiers priorisés dans le cadre de l'Opération main-d'œuvre. Tel que précisé plus haut, nous croyons important que les 15 métiers manufacturiers puissent faire partie de cette liste, compte tenu du grand nombre de postes vacants dans le secteur et l'importance de celui-ci pour l'économie québécoise.

12. Engagement humanitaire – Orientation 11

Bien que l'immigration économique soit au cœur des préoccupations de MEQ, nous considérons que le Québec doit faire sa part au niveau humanitaire. Il est cependant important que le gouvernement accompagne de façon appropriée les personnes qui arrivent via cette voie et qui désirent ou peuvent intégrer le marché du travail.

4. CONCLUSION

Le secteur manufacturier a des besoins de main-d'œuvre significatifs que le gouvernement ne peut pas ignorer, compte tenu de l'importance du secteur. Les membres de MEQ sont fortement engagés dans l'intégration durable des travailleurs issus de l'immigration. Nous partageons les objectifs du gouvernement en matière d'intégration,

⁹ Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/demande/verifier-delaix-traitement.html>

¹⁰ [Idem](#)

mais croyons que certaines améliorations supplémentaires pourraient être apportées afin que les résultats suivent réellement sur le terrain.

Ceci dit, les nouvelles orientations du gouvernement sont des pas dans la bonne direction et nous tendons la main au gouvernement afin de faire face, ensemble, aux défis de main-d'œuvre qui planent sur notre économie.